

REPUBLICHE RWANDAISE

MINISTÈRE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

15 MARS 1989

Vu pour vérification, approbation, imputation

à charge du ... 19...120...02...03...02

Inscrit sous poste 2 du 13-3-89

Kigali, le 13 3 89

Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par le
- Comptable de l'epf Kigali
- Nom BENDANTU NGIBE
- Prénom hotais
- Code os uj

881
3/89

Paiement par Comptable

N° 0024 autorisé

Monsieur l'Ordonnateur-Tresorier
du Rwanda
KIGALI

Kigali le 21 MARS 1989
L'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

Il y a lieu de payer à Monsieur
BAKOMEZA Aimable, agent sous-contrat service des Affaires
Juridiques, la somme de MILLE HUIT CENT SEPTANTE CINQ FRANCS
RWANDAIS (1.875 FRW) conformément à l'arrêté ministériel
n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE



Pour aqut 14007024 aimable

mtshame

Juvanier
1713189

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du ... 19.110.02.03.12
Inscrit sous poste ... 3 ... du ... 13.3.89
Kigali, le ... 13.3.89
Le gestionnaire des crédits

MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par le
Comptable de
- Nom
- Prénom
- Code

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda
KIGALI

Paiement par Comptable
N° 10004 autorisé
Kigali, le ... 21 MARS 1989
L'Ordonnateur-Trésorier
du Rwanda

Il y a lieu de payer à Monsieur
BAKOMPAZ Aimable, agent sous-contrat service des Affaires
Juridiques, la somme de MILLE HUIT CENT SEPTANTE CINQ FRANCS
RWANDAIS (1.875 FRW) conformément à l'arrêté ministériel
n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NTASIRAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 14 MARS 1989

Daur er fui ...
BOKO 002A Aimable
Mukeshimana

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DES RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Vu pour vérification, approbation, imputation
à charge du 19.11.02.03.12
Insc 't sous poste 3 du 13.3.89
Kigali, le 13.3.89
Le gestionnaire des crédits
Habib

Vu et approuvé par le
- Comptable de
- Nom _____
- Prénom _____
- Code _____

Monsieur 1^{er} Ordonnateur du Rwanda
KIGALI

MUKESHIMANA Clémence

Paiement par Comptable
N° 0024
Kigali, le 21 MARS 1989
L'ordonnateur-trésorier du Rwanda
G. J.

Il y a lieu de payer à Monsieur
BAKOREZA Aimable, agent sous-contrat service des Affaires
Juridiques, la somme de MILLE HUIT CENT SEPTANTE CINQ FRANCS
RWANDAIS (1.875 FRW) conformément à l'arrêté ministériel
n° 09/06 du 6 janvier 1987 émanant du Ministre de la Fonction
Publique et de la Formation Professionnelle.

Cette somme représente l'indemnité de
mission à l'intérieur du pays, à raison de 625 FRW par jour,
suivant l'ordre de mission en annexe.

Kigali, le 6 mars 1989

La Gestionnaire des Crédits
MUKESHIMANA Clémence

Vu et approuvé par:

Le Ministre des Relations
Institutionnelles

Antoine NTASHAMAJE

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 14 MARS 1989

Pour agir Bakoreza Aimable
Aimable

REPUBLIKA Y'U RWANDA
MINISTERI Y'UBUFATANYE BWA
GUVERNEMA N'IZINDI NZEGO
Z'UBUTEGETSI
B.P. 790 KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE CHARGE DES
RELATIONS INSTITUTIONNELLES
B.P. 790 KIGALI

Uru rwandiko rw'ubutumwa ni narwo rw'inzira
Le présent ordre de mission sert en même temps
de feuille de route.

Aho uruhawe akora
Service

Urwandiko rw'ubutumwa N°
Ordre de mission

Ruhawe Bwana, Madamu, Madamazela
Délivré à Monsieur, Mme, Mlle
Intera n'Umulimo
Grade et fonction
Impamvu y'ubutumwa
Objet de la mission
Igihe ubutumwa buzamara
Durée de la Mission
Uburyo bwo kugerayo
Mode de déplacement
Igihe aviliye i Kigali
Départ de Kigali
Igihe azagarukira i Kigali
Retour à Kigali
Ibyihaliye byakongerwaho
Mentions spéciales éventuelles

: BAKOREZA ... Ainsi alle
: S/I... chauffeur
: Service
: Deux jours
: Vélo off... A 4720
: le 4 mars... 1989
: le 5 mars... 1989
: Déplacement Fam: Sep. Sebazungu
: à Gatonde et Pambeura

1875
Rutangiwe i Kigali, kuwa
Délivré à Kigali le : ... 3 mars 1989 ..

Ministri ushinzwe Ubufatanye bwa Guvernema
n'Izindi Nzego z'Ubutegetsi.

Le Ministre chargé des Relations Institutionnelles.

Icyemezo cy'abategetsi b'aho ubutumwa bwashahojoje

Visa de l'autorité de l'endroit où la mission est effectuée

Yahageze kuwa

Arrivée le : ... 1989 ..

Yagaze

Arrivée à :

Ibikwiye kuba byakongerwaho

Observations éventuelles :

Chaguruka kuwa

Départ le : ... 1989 ..

Kuwa

Le :

.....